

**Syndicat des Transports d'Ile-de-France**

**3 mars 2006**

**Comité des partenaires du transport public en Ile de France**  
**du 2 mars 2006**

Le Comité des partenaires du transport public en Ile-de-France (CPTP) qui s'est réuni le 2 mars 2006 au Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), a procédé à l'élection de son président et de son représentant au Conseil du STIF.

Il a élu en tant que président M. Bernard GARNIER, membre du collège des collectivités au titre du GART, président du SITBCCE (Syndicat Intercommunal de Transports du Bassin Chellois et des communes environnantes), maire-adjoint de Chelles (Seine-et-Marne).

Il succède à M. Guy-Francis PARMENTIER, représentant de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Paris-Ile-de-France, et membre du collège des organisations professionnelles, patronales et organismes consulaires, qui présidait le Comité des partenaires depuis le 26 septembre 2003.

Mme Monique HINDERMANN, de l'association Familles de France, membre du collège des usagers des transports collectifs, a été élue représentante du Comité au Conseil du STIF.

Son suppléant élu est M. Eric BRASSEUR, en qualité de membre du collège des organisations syndicales, représentant de la CFE-CGC.

Créé par la loi S.R.U. du 13 décembre 2000, le Comité des partenaires du transport public comprend quatre collèges : les organisations syndicales de salariés avec sept représentants, les organisations professionnelles patronales et des organismes consulaires avec cinq représentants, les associations d'usagers des transports collectifs avec cinq représentants, les collectivités avec sept représentants.

Le Comité des partenaires est consulté sur l'offre et la qualité des services de transport des personnes relevant du STIF ainsi que sur les orientations de la politique tarifaire et du développement du système des transports dans la région.

**Contact Presse**

**Marie-France Villedieu / [marie-france.villedieu@stif-idf.fr](mailto:marie-france.villedieu@stif-idf.fr) Tel : 0147532800**